

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Christine TEQUI, M. Alain TOMEIO, M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Alain GINIES, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIABM_006

COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'arrêté le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget principal de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel au titre de l'année 2024 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 533 817,17	2 402 543,72	3 936 360,89
Titres de recettes émis	1 230 399,73	1 856 479,07	3 086 878,80
DÉPENSES			
	1 533 817,17	2 402 543,72	3 936 360,89

Autorisations budgétaires totales	1 261 897,29	1 996 131,97	3 257 979,26
Mandats émis			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	-	-
Déficit	31 497,56	139 002,90	170 500,46

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Résultats de fonctionnement	545 792,72	- 139 002,90	406 789,82
Résultats d'investissement	631,45	- 31 497,56	- 30 866,11
TOTAL	546 424,17	-170 500,46	375 923,71

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2024 arrêté à 375 923,71 € est conforme au résultat du Compte Administratif 2024.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme